



MON PATRON ME FORCE A DEMISSIONNER

Par **melusinebtz**, le **05/10/2010** à **18:58**

bonjour,

Ma fille est juriste dans un cabinet de droit du travail depuis 3 ans. Elle a demandé une augmentation à son patron. Il a très bien compris sa demande, mais ne peut pas y accéder. Il lui a donné deux mois pour chercher du travail ailleurs en lui disant qu'il donnerait de bonnes appréciations car c'est une employée très appréciée. Mais il lui a demandé de démissionner au bout de ces 2 mois, ce qu'elle a accepté oralement. Après plus de 2 mois de recherche, elle n'a pas encore trouvé d'emploi intéressant ailleurs. Il la bouscule et la presse pour qu'elle fasse sa lettre de démission. Il est évident que si elle fait cette lettre, elle va se retrouver sans travail et sans revenus.....que faut-il qu'elle fasse ?

Par **P.M.**, le **05/10/2010** à **19:13**

Bonjour,

A partir du moment où l'employeur n'a pas de preuve d'une démission sans équivoque, il ne peut pas s'en prévaloir ou considérer que c'est le cas...

La salariée pourrait donc lui indiquer qu'elle n'a pas l'intention de démissionner et que si c'était le cas, elle lui ferait savoir par écrit...